



Credirec finance obtention d'une somme

Par **lolo20230**, le **28/07/2009** à **17:23**

Bonjour,

au mois de janvier 2009 on m'a demander de payer une dette de 2001, j'ai envoye 10 cheques a credirec pour avoir bonne conscience.Apparemment je me suis fait manipuler comme un bleu.les chèques s'elevent pour une valeur de 2000 euros. Puis-je annuler la transaction ou non?

L'année prochaine ils vont me demander la somme de 1666.29E dois -je leur payer le reste?
Merçi de votre compréhension,reponder moi svp urgent

Par **Marion2**, le **28/07/2009** à **17:43**

Bonjour,

Vous n'auriez jamais dû envoyé ces chèques !

Voici la réponse qu'a fait gloran à une ^personne qui avait le même problèmes que vous avec CREDIREC, mais qui elle n'a jamais payé.

[citation]*SURTOUT NE PAYEZ RIEN*

Vous ne devez plus rien. Je vous explique en détail.

initialement, vous avez fait une erreur : le courrier que vous avez rédigé est constitutif d'une reconnaissance implicite de preuve.

En d'autres termes, au lieu de laisser cette société tenter de prouver qu'elle détient une créance, ce qui n'est pas du tout simple - il faut pouvoir présenter le contrat signé, prouver

qu'on a respecté ses obligations, etc - vous faites leur boulot à leur place en leur apportant sur un plateau cette preuve. Pour dire clairement les choses, vous vous êtes donné le fouet tout seul.

En effet, toute action telle que demander un échéancier de paiement par exemple, est une reconnaissance implicite...

MAIS :

comme vous le mentionnez, ils sont dans leur tort. Pourquoi ? Tout simplement parce que la dette est prescrite (trop ancienne donc). A condition que, selon les termes de l'article L311-37 du code de la consommation, il se soit écoulé 2 ans depuis le dernier paiement.

Dans ce cas, on ne peut plus rien vous réclamer.

Mais si jamais vous aviez payé récemment, le compteur serait remis à zéro.
[citation]

Par **Iolo20230**, le **28/07/2009** à **18:00**

le compteur s'est-il mis à zéro?

puisque le dernier paiement s'est fait le 7/07/09 et le dernier au mois de novembre, ou je dois tout opposer à ma banque.

Par **Marion2**, le **28/07/2009** à **18:03**

Malheureusement, le compteur est remis à zéro.